

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Hydrogène une solution d'avenir ? »

Nyon, le 23 septembre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée du postulat Gauthier-Jaques « Hydrogène une solution d'avenir ? » s'est réunie le jeudi 4 Septembre 2019 à la Ferme du Manoir.

Etaient présents : Madame Chloé BESSE (en remplacement de Mr Julien URFER) ; Messieurs : Yves GAUTHIER-JAQUES, Pierre WAHLEN (en remplacement de Mr Alexandre KASPAR), Milko MANTERO, Laurent MIEVILLE, Christian PERRIN, Sacha VUADENS, Jean-François FUGLISTER.

Introduction

Lors du dépôt du postulat intitulé « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadres pour une électromobilité ambitieuse » et du rapport qui en a suivi, la commission a émis le vœu la Municipalité réalise un plan directeur sur l'électromobilité.

En Suisse, on dénombre plusieurs stations permettant de recharger des véhicules à l'hydrogène. Et dans ces que les seules voitures fonctionnant à l'hydrogène sont immatriculées. Preuve que la demande est là, si les possibilités de recharge existent.

Les postulants demandent de le présent postulat en Municipalité pour étude et rapport afin d'évaluer l'opportunité d'installer, avec l'aide d'acteurs privés ou non, des stations de recharge engins fonctionnant à l'hydrogène.

Et d'étendre le plan directeur sur l'électromobilité attendu par la commission ayant traité le Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadres pour une électromobilité ambitieuse ».

Discussion

L'hydrogène est un sujet complexe et mal connu, ce qui fait que la discussion n'a pas été simple.

La commission s'est posé la question de quel rôle la commune doit jouer dans la promotion de cette énergie, ce rôle doit se limiter à des conditions-cadres.

Quel est le bénéfice d'une opération de ce genre, actuellement l'hydrogène n'est pas assez développé pour procurer des gains pour la commune.

La commission s'est posé la question sur le coût d'une étude sur cette problématique, évidemment sans réponse.

Un commissaire s'est posé la question si la production d'hydrogène pourrait être une activité possible et rentable pour les services industriels dont la commune est propriétaire.

Certains commissaires se sont demandés si une veille (ou surveillance) du sujet de l'hydrogène ne pourrait pas être pris en compte par la commune mais cette proposition a été retirée car ce n'est pas le travail de la commune.

Un gros point de divergence a été soulevé concernant l'avant dernier paragraphe du postulat et son texte qui mentionne : « afin d'évaluer l'opportunité d'installer » car il ne peut pas être demandé à la commune d'installer. Finalement la commission s'est mise d'accord pour modifier le postulat selon la formulation énoncée dans la conclusion qui suit.

Conclusion

La discussion de la commission a permis d'aboutir à une formulation différente du postulat initial. Le texte modifié proposé est le suivant «évaluer le rôle que pourrait avoir la Municipalité, en partenariat avec des acteurs privés et/ou publics, d'encourager l'utilisation d'hydrogène pour des transports lourds de marchandises ou de personnes en tenant compte de l'aspect environnemental de sa production. ».

C'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil de renvoyer le postulat modifié selon cette nouvelle formulation « Hydrogène une solution d'avenir ? » pour étude et rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Hydrogène une solution d'avenir ? »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer ce postulat modifié selon la proposition de la commission unanime à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

BESSE Chloé
GAUTHIER-JAQUES Yves
WAHLEN Pierre
MANTERO Milko
MIEVILLE Laurent
PERRIN Christian
VUADENS Sacha
FUGLISTER Jean-François (Président et Rapporteur)